
Date de Convocation

13/07/2022

Date d’Affichage

13/07/2022

L’an deux mille vingt-deux, le dix-neuf juillet à 18 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Anne
SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE,
Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emmanuelle AUMARD,
Anne DAMIE

Absents ayant donné procuration : Olivier DUBREUCQ, Gilles
RONSE, Valérie DEVENDEVILLE,

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Emilie
VANDERBAUWEDE, Rénald DUREUX, Aurore PENNORS,
Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Anne DAMIE

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 10

Votants 14

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, depuis
2018, la voirie et les espaces communs du lotissement de la
Closeraie des Saules ont été rétrocédés à la commune par le
bailleur Vilogia et classés dans le domaine public.

L’espace vert du lotissement, qui apparaît au cadastre sous le
numéro de parcelle B1811 pour une superficie de 478 m²,
n’est pas utilisé par les résidents du lotissement. Suite à une
proposition d’un propriétaire riverain, le conseil municipal a
envisagé une possible cession d’une partie de cet espace vert.

OBJET :

**Désaffectation et
déclassement du
domaine public d’une
portion d’espace vert de
la Closeraie des Saules**

En novembre 2021, la partie ouest de cette parcelle, pour une
surface bornée par un géomètre de 254 m², a été clôturée.
L’ensemble des riverains en a été informé. Aucune
réclamation n’a été reçue par la mairie suite à la mise en place
de cette clôture.

Cette partie de l’espace vert est donc inaccessible au public
depuis 9 mois.

Par conséquent, sur proposition de Monsieur le Maire, le
conseil municipal décide, à l’unanimité :

- De constater la désaffectation de cette partie de la
parcelle B1811 de tout usage matériel au public
- De prononcer le déclassement du domaine public de
cette partie de la parcelle B1811, permettant à la
commune de disposer de ce bien en vue d’une cession
ultérieure.

Pour Copie Conforme,
Le Maire d’Ennevelin,
Michel DUPONT

